

Séance du 09 décembre 2019

Note : ces extraits de séance ne reflètent pas l'entièreté des débats et des discussions menés au cours de la séance. Ces extraits sont une synthèse des principales décisions prises. La documentation qui a précédé les débats n'est pas reproduite dans ces extraits. Les questions liées à des personnes particulières n'y figurent également pas.

PRÉSENTS : GILLES LAGUESSE, DAMIEN MAQUET, ANOUK COLBRANT, DOMINIQUE GALLEZ, BENOÎT WILTGEN, ELISA DURY, CÉLINE BRENU, PASCAL BLOGIE, JULIEN TILKIN ET MICHEL PICALAUSA

EXCUSÉS : JOËLLE MOUTON ET SÉBASTIEN STRADE

SÉANCE OUVERTE PAR GILLES LAGUESSE À 19H30

1. Projet « Carte d'affiliation »

Porteurs du projet : Marine Seijkens et Michel Picalausa.

Contexte :

- Certains clubs n'affilient pas tous leurs membres
- Méconnaissance des services rendus par la LFBB à ses membres (autres que l'assurance)
- Nombre de pratiquants libres non affiliés estimés à 10.000

Objectifs LFBB :

- Mise en avant et valorisation de notre offre de services => développer l'image d'une ligue dynamique et attractive => value for money => fidélisation des nouveaux affiliés
- Inciter l'auto-contrôle des membres par le bouche-à-oreille.

Bases du projet :

Mise en avant de l'offre de services (via une lettre) et matérialisation de l'affiliation (carte détachable) pour chaque membre (+/- 11.000)

Contenu de la lettre

- Garantie de la couverture d'assurance 'RC' et 'accidents corporels' + procédure de déclaration
- Tarif des cotisations (Pour les récréants : possibilité de participer à 1 tournoi par saison sans passer par le statut compétiteur)
- Procédures d'inscription aux diverses activités/formations organisées (+ lien vers les calendriers)
- Énumération des activités (tournois, interclubs, formations pédagogiques et arbitrales, ...)
- Modalités de prêt et transfert
- Calendrier des tournois et des évènements LFBB de la saison
- Contacts LFBB et réseaux sociaux+ site web

Carte d'affiliation

Logo LFBB, "carte d'affiliation", année de délivrance/validité, Q-R code vers le site web LFBB, sponsors éventuels (avec réductions éventuelles), identification (NOM-Prénom, photo, date de naissance, n° d'affiliation, club), type d'affiliation (Récréant/jeune/compétiteur).

Mise en œuvre

- Secrétariat : création d'un fichier Excel, publipostage pour les envois par courriel
- Service externe pour les envois postaux : publipostage, impression enveloppes & courriers, mise sous enveloppe, affranchissement et envoi

Envoi

- La poste

Timing

- Anciens membres : décembre (après la période de désaffiliation)
- Nouveaux membres : dans les 3 semaines qui suivent l'affiliation

Utilisation

Etre en possession de sa carte lors de chaque activité badminton

Budget

+/- 19.000€/an

- Le CA demande d'affiner le projet et d'optimiser son coût (envois groupés, recherche de partenaires commerciaux, ...)
- Début de mise en œuvre souhaité : saison 2020/2021

2. Projet « Courrier de bienvenue »

Porteurs du projet : Marine Seijkens et Michel Picalausa.

Contexte :

- Les membres ne sont jamais en contact direct avec la ligue. Certains ne connaissent probablement pas l'existence de la LFBB, de son site internet, de sa page Facebook et de son Forum, de son offre de service, de ses tarifs, ...
- Important turn over constaté chez les nouveaux affiliés (- de 2 ans d'affiliation).
- Accueil des nouveaux affiliés négligé dans certains clubs.
- Manque de visibilité sur la plus-value d'une affiliation à la LFBB (plus que l'assurance).

Objectifs LFBB :

- Améliorer la visibilité de la LFBB auprès de ses nouveaux affiliés.
- Développer un sentiment de bon accueil de la LFBB chez le nouvel affilié => image de la ligue très positive dès le début de l'activité.
- Introduire la carte d'affiliation (en courrier joint) => mise en avant des services développés par la LFBB pour ses affiliés.

Bases du projet :

Envoi postal d'un courrier de bienvenue à chaque nouveau membre (+- 3.000).

Contenu du courrier

- Mot d'accueil ;
- Introduction de la carte d'affiliation ;
- Information d'inscription automatique à la newsletter (lien vers l'abonnement pour ceux qui n'ont pas renseigné leur adresse mail) ;
- Invitation à suivre l'actualité LFBB au travers du site web et des réseaux sociaux de la LFBB ;
- Logo des partenaires.

Mise en œuvre

- Secrétariat : identification des nouveaux affiliés => création d'un fichier Excel
- Service externe : publipostage, impression enveloppes & courriers, mise sous enveloppe, affranchissement et envoi

Timing

Dans les 3 semaines qui suivent l'affiliation

Budget

+/- 3.600€/an

- Accord de principe du CA
- Un projet de courrier sera transmis au CA lors de sa prochaine séance

3. Les axes stratégiques prioritaires

Une liste d'idées de projets liés aux différents axes prioritaires (communication, fidélisation et formation) a été remise aux administrateurs. Un sondage sera effectué en interne, à titre consultatif, afin d'établir les priorités entre ces différents projets.

4. Budget Plan-programme

Le conseil d'administration approuve la réaffectation d'un budget d'un montant de 40.000 EUR non utilisé en 2019 pour autant qu'il soit réparti sur les 3 axes du Plan-Programme sur les 4 prochaines années et que cela n'augmente pas la charge de travail des employés du Topsport au détriment de projets plus essentiels.

5. Cellule arbitrage

a. Yves Collin a fait part de son souhait de mettre un terme à sa fonction de responsable de la cellule arbitrage à la fin de cette saison. La création d'un duo responsable compétitions/arbitre de terrain ayant des responsabilités partagées (management pour l'un et travail de terrain pour l'autre) est une piste privilégiée pour diriger cette cellule composée uniquement de volontaires.

⇒ Un appel à candidature sera lancé dans les prochaines semaines auprès des arbitres.

b. Les seuils de sécurité, proposés par le groupe de travail en charge de l'évaluation des infrastructures sportives, seront testés en interne avant d'être traduits dans les règlements et présentés aux clubs. Il sera important de rappeler que la LFBB ne va pas à la chasse à la non-conformité.

6. Règlement interclubs

Afin de diminuer les contraintes et les amendes subies par les clubs et ainsi diminuer certaines frustrations, le conseil d'administration décide, sur avis du responsable compétitions et du responsable des règlements, de supprimer le délai de 72 heures requis pour l'encodage des joueurs complémentaires avant une rencontre.

7. Classements/Rankings

Un état des lieux du nouveau système en cours d'élaboration sera communiqué aux membres début janvier en même temps que les vœux du Président. Un début de ranking belge selon ce nouveau système sera joint à cette communication.

8. Nouveaux statuts

La rédaction des nouveaux statuts pour une mise en conformité avec le nouveau Code des Sociétés et des Asbl (CSA) demandait une décision sur les points suivants :

- 1) **Vote plural** lors des AG (fixation du nombre de représentants par club en fonction du nombre de membres) : cette option n'est pas retenue.
- 2) **Validité des délibérations de l'AG** (hors quorum de présences obligatoires) :
 - a. Si au moins la moitié des clubs sont présents ou représentés
 - b. Quel que soit le nombre de clubs présents ou représentésL'option b est retenue

- 3) **Vote des résolutions en AG** (hors élection d'administrateur :
 - a. Majorité simple
 - b. Majorité absolueL'option a est retenue
- 4) **Procuration AG** : introduction du blanc-seing (pas de désignation de tiers sur la procuration) ?
Non
- 5) **Délai de convocation aux AG** :
 - a. 15 jours (minimum légal)
 - b. 6 semaines (comme c'est le cas actuellement)
 - c. AutreL'option a est retenue
- 6) **Vote des décisions lors d'un CA** :
 - a. Majorité simple
 - b. Majorité absolueL'option a est retenue
- 7) **Mandat des administrateurs** :
 - a. Durée déterminée
 - b. Durée indéterminéeL'option a est retenue => durée de 4 ans pour la fonction de Président et de 2 ans pour les autres administrateurs
- 8) **Administrateurs étrangers** :
 - a. Limiter leur proportion à un quart (comme c'est le cas actuellement)
 - b. Ne pas limiterL'option b est retenue
- 9) **Rémunération des administrateurs** :
 - a. Prévoir cette option légale
 - b. Ne pas prévoir cette optionL'option a est retenue
- 10) **Vacance d'un administrateur en cours de mandat** :
 - a. Un administrateur provisoire peut être coopté par l'organe d'administration
 - b. L'administrateur remplaçant ne peut être nommé que par l'AGL'option a est retenue => uniquement si moins de 7 administrateurs
- 11) **Montant de la cotisation annuelle (membres effectifs et adhérents)** :
 - a. Fixé par l'AG
 - b. Fixé par l'organe d'administrationL'option a est retenue
- 12) **AG des Comptes et AG ordinaire** :
 - a. Regroupement des deux AG en mars
 - b. AG des comptes en mars et AG ordinaire en maiL'option b est retenue
- 13) **Vérificateurs aux comptes** :
 - a. Faut-il conserver un collège de vérificateurs aux comptes ? (non obligatoire pour les petites asbl).
 - b. Faut-il le supprimer ?L'option a est retenue mais sans mention dans les statuts
- 14) **Comité d'appel, responsable cellule disciplinaire et vérificateurs aux comptes** :
 - a. Nomination des membres de ces organes par l'AG
 - b. Nomination des membres de ces organes par l'Organe d'administrationL'option a est retenue

15) **Gestion journalière :**

- a. Déclaration au Moniteur belge de tous les membres de la DG comme délégués à la gestion journalière.
- b. Déclaration uniquement du Secrétaire général (comme c'est le cas actuellement)

Cette question est reportée au prochain CA

16) **Terme 'récréant' :**

- a. Remplacement par le terme 'loisir'
- b. Maintien du terme 'récréant'

L'option a est retenue

17) **Délai pour présenter sa candidature pour une fonction d'administrateur :**

- a. 4 semaines (comme c'est le cas actuellement)
- b. 2 semaines

L'option b est retenue avec un délai d'un jour supplémentaire (14 jours + 1)

18) **Prêts :**

- a. Maintien de la notion de prêt de joueur (non obligatoire)
- b. Suppression de cette notion

L'option a est retenue

19) **Approbation du règlement d'ordre intérieur (ROI) :**

- a. Par l'organe d'administration (tel que prévu par la loi)
- b. Par l'AG

L'option a est retenue

Le prochain CA est fixé au 6 février 2020.

SÉANCE LEVÉE PAR GILLES LAGUESSE À 23H00